



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20220302-DEC-AG-22-013-AU  
Date de télétransmission : 09/03/2022  
Date de réception préfecture : 09/03/2022

---

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

Décision du 2 mars 2022

**DECISION DU PRESIDENT DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA  
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

---

**OBJET : Adhésion 2022 au Centre Européen de Prévention des Risques Inondations (CEPRI)**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

- Autres domaines : Conventions ne portant pas sur des domaines exclus du champs des délégations, et en cas d'incidence financière, si le montant est prévu au budget ;

Considérant l'utilité de cette adhésion afin d'apporter une aide juridique et technique à la Communauté d'Agglomération de Bastia dans le domaine de l'inondation, mais aussi de bénéficier du parangonnage auprès d'autres collectivités ;

Décision du 2 mars 2022

**OBJET : Adhésion 2022 au Centre Européen de Prévention des Risques Inondations (CEPRI)**

**DECIDE**

D'adhérer au Centre Européen de Risque d'Inondation (CEPRI) pour l'année 2022 (adhésion 1 000 €) et à son réseau d'échange SLGRI-PAPI (adhésion 500 €) ;

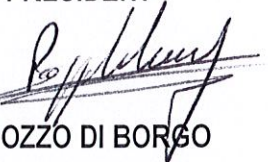
**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia – Chapitre 011 et ligne 6281 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

  
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **09 MARS 2022**  
et publication ou notification  
du **09 MARS 2022**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI